Silène
17, Rue Pierre Mendès France - 44602 - ST-NAZAIRE

RECU EN PREFECTURE
Le 10 septembre 2026
VIA DOTELEC - FAST Actes
044-442120369-20260910-D003538-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°003538

BUREAU DE SILENE EN DATE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026

Délibération n°	ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU DU 9 JUILLET 2026
1	

L'An deux mille vingt six, le 10 septembre, à 14 heures 00, s'est réuni Le Bureau, en salle du Conseil d'Administration, au siège de Silène, 17 rue Mendès France à Saint-Nazaire, sous la présidence de Madame GIRARD-RAFFIN.

ADMINISTRATEURS PRESENTS :

Mme Dominique TRIGODET, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. PATRICK LAMOOT, M. Jean-Michel CRAND

POUVOIRS :

M. Alain LE PAPE donne pouvoir à Mme Dominique TRIGODET

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

M. Christophe COTTA, Mme Ghislaine OLLIVAUD-HERVOCHE

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Madame Sandrine WILLIAMSON, Directrice Générale,
Madame Carole VILBOUX, Secrétaire Générale,
Monsieur Franck GOURDEL, Directeur de l'Offre Nouvelle.

PROCES VERBAL
Bureau de SILENE – jeudi 9 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi neuf juillet 2026 s'est réuni le Bureau, au siège de SILENE à Saint-Nazaire. Mme Céline GIRARD-RAFFIN préside la séance.

Etaient présents :
Madame Céline GIRARD-RAFFIN
Monsieur Jean-Michel CRAND
Madame Dominique TRIGODET
Monsieur Christophe COTTA
Monsieur Alain LE PAPE
Monsieur Patrick LAMOOT

Etait absent(e) :
Madame Ghislaine OLLIVAUD - HERVOCHE

Assistaient à la réunion :
Madame Sandrine WILLIAMSON, Directrice Générale,
Monsieur Jean HOUSSET, Directeur de la Valorisation du Patrimoine,
Madame Christelle OLIVIER, Directrice Clientèle

Le quorum (6/7) est atteint pour démarrer la séance, le Bureau peut délibérer.

Mme Céline GIRARD-RAFFIN, ouvre la séance à 16h00

Délibération n°1 : Adoption du procès-verbal du Bureau du 18 juin 2026
Les administrateurs ne formulent pas de remarque.

La délibération est mise aux voix.

Vote : vote des administrateurs présents à la séance du 18/06
Contre : 0
Abstention :

- La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2 : La Close des Fougères - VEFA AMENATYS - Donges - Engagement et acte VEFA
Monsieur Jean HOUSSET présente l'opération « La Close des Fougères » située à Donges. Il est proposé à Silène d'acquérir en VEFA 32 logements locatifs sociaux (19 PLUS et 13 PLAI), représentant près de 1 900 m² de surface habitable. Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 5,1 M€.

La délibération est mise aux voix.
Vote :
Contre : 0
Abstention : 0

- La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°3 : Constellation - STRADIM - La Baule - Engagement et achat de logements
Monsieur Jean HOUSSET présente l'acquisition de 3 logements PLS au sein de l'opération « Constellation » à La Baule. Cette acquisition porte sur trois logements de type T3 situés dans une copropriété récemment livrée. Le montant prévisionnel de l'opération est de 750 000 €

La délibération est mise aux voix.
Vote :
Contre : 0
Abstention : 0

- La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°4 : Le grand Clos - VEFA MERICOM - Pénestin - Engagement et acte

Monsieur Jean HOUSSET présente l'opération « Le Grand Clos » à Pénestin. Il est proposé à Silène d'acquérir en VEFA 3 logements sociaux (1 PLAI et 2 PLUS) représentant 145 m² habitables. Le coût global prévisionnel de l'opération est estimé à 355 000 €.

La délibération est mise aux voix.
Vote :
Contre : 0
Abstention : 0

- La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°5 : Autorisation de Silène de signer le protocole dans le cadre des travaux curatifs à réaliser dans les syndicats de copropriétaires Mansard 1 et 2

Madame Sandrine WILLIAMSON présente le protocole d'accord proposé avec les copropriétés Mansard 1 et Mansard 2. Des infiltrations d'eaux pluviales affectent les sous-sols et nécessitent des études complémentaires ainsi que des travaux curatifs. Une première estimation évalue les travaux à environ 300 000 €.

La délibération est mise aux voix.
Vote :
Contre : 0
Abstention : 0

- La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°6 : Autorisation de Silène de signer le protocole dans le cadre des études et travaux à réaliser dans les syndicats de copropriété créés depuis les mises en copropriété

Madame Sandrine WILLIAMSON présente la démarche engagée à la suite du diagnostic des balcons réalisé sur le patrimoine de Silène. Plusieurs copropriétés issues du plan de vente sont concernées par des études complémentaires ou des travaux de sécurisation. Il est proposé que Silène prenne en charge ces dépenses afin de ne pas les faire supporter aux copropriétaires concernés.

La délibération est mise aux voix.
Vote :
Contre : 0
Abstention : 0

- La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°7 : Auditoire - Saint André des Eaux - Convention de mise à disposition temporaire - Scission / retrait volume copropriété – Cession à la commune - Approbation et autorisation de signature

Madame Sandrine WILLIAMSON présente ce dossier relatif à l'ensemble immobilier « L'Auditoire » à Saint-André-des-Eaux. Il est proposé de sortir de la copropriété une emprise de 202 m² correspondant

à la rue de l'Auditoire afin de permettre sa cession gratuite à la commune. Cette régularisation facilitera également les travaux de raccordement nécessaires à la future maison de santé.

La délibération est mise aux voix.
Vote :
Contre : 0
Abstention : 0

- La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°8 : Abandons de créances et non-valeurs
Madame Christelle OLIVIER présente les propositions d'effacement de créances dans le cadre de la gestion des impayés. Les abandons de créances concernent 95 dossiers pour un montant de 184 868 €, tandis que les non-valeurs représentent 91 dossiers pour un montant de 173 312 €.

La délibération est mise aux voix.

Vote :
Contre : 0
Abstention : 0

- La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°9 : Revente et rachat d'un véhicule de fonction
Madame Sandrine WILLIAMSON présente la proposition de remplacement du véhicule de fonction de la Directrice Générale. Le véhicule actuel totalise plus de 226 000 km. Il est proposé d'acquérir un véhicule hybride rechargeable d'occasion en remplacement, pour un coût net de l'opération de 40 000 € après reprise de l'ancien véhicule.

La délibération est mise aux voix.
Vote :
Contre : 0
Abstention : 0

- La délibération est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h.

SEANCE DU BUREAU :
Délibération adoptée à l'unanimité.

Ont signé : Tous les Membres présents

Copie RENDUE EXECUTOIRE
Loi du 2 mars 1982

Pour copie conforme,
La Directrice Générale de Silène,
S. WILLIAMSON